

Hausses salariales

Chronologie d'une négociation salariale mouvementée

Martine Currat-Joye



+0,7%

c'est la hausse salariale finalement accordée aux employé-e-s de la Confédération. Ce résultat, concrétisé d'ici quelques jours sur les décomptes de salaire, n'est pas automatique; il est issu d'une longue négociation entre partenaires sociaux, puis d'une décision du Conseil fédéral et enfin de débats au Parlement, souvent nourris, à qui revient le mot de la fin. Le suivi étape par étape de cette négociation.



21 mai 2013, Bernerhof: Première ronde de négociations à laquelle prennent part la ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf, les responsables de l'Office fédéral du personnel ainsi que les représentant-e-s des associations du personnel de la Confédération. D'un côté, on fait état de la situation du ménage fédéral et des prévisions pour les années à venir. De l'autre, on présente les premières revendications. L'APC rappelle les efforts

consentis par le personnel dans la nouvelle LPers qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet. Elle dépose aussi une résolution des retraité-e-s qui demande une allocation de 1000 francs à titre de compensation du renchérissement non obtenu depuis 2005. Sur ce dernier point, Eveline Widmer-Schlumpf refuse catégoriquement d'entrer en matière: «On doit d'abord penser aux actives et actifs et constituer des réserves.»



der à l'administration d'être toujours plus performante, d'effectuer toujours plus de contrôles, tout en refusant d'accorder les budgets nécessaires. C'est une question de cohérence!» La hausse modérée de 0,7% des salaires s'en trouve menacée. Le budget retourne au Conseil des Etats. L'APC quant à elle continue d'exercer un lobbying intense auprès des parlementaires pour éviter cette coupe budgétaire sur le dos du personnel de la Confédération.

9 décembre 2013, deuxième débat sur le budget de la Confédération au National: A une courte majorité, la Chambre du peuple décide de rejeter la coupe de 50 millions de francs prévue qui menaçait les dépenses de personnel de la Confédération. L'APC se réjouit de cette victoire de la raison. La hausse de salaire de 0,7% obtenue lors des dernières négociations entre partenaires sociaux n'est ainsi plus remise en question.

Tous les détails sur www.pvb.ch > News



12 novembre 2013, Bernerhof: Deuxième round. Malgré la situation financière réjouissante de la Confédération, les négociations sont dures. L'APC, aux côtés de ses partenaires de la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), demande pour 2014 une hausse des salaires de 1% pour le personnel. La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf ne veut accorder que 0,5%. Ce n'est qu'après une interruption des négociations demandée par la CNPC qu'il est possible de se mettre d'accord sur une hausse de 0,7%.

29 novembre 2013, Conseil fédéral: Lors de sa séance hebdomadaire, le Conseil fédéral adopte les mesures salariales 2014 pour le personnel fédéral et approuve ainsi le résultat des négociations salariales menées par les partenaires sociaux. L'accord des Chambres demeure toutefois réservé.

3 décembre 2013, débats au Parlement: Contre l'avis du Conseil des Etats, la majorité du Conseil national décide de réduire pour 50 millions de francs les charges du personnel de la Confédération. Pour l'APC, ces économies sont un scandale! Maria Bernasconi déclare à la tribune: «Nous ne pouvons pas deman-

Aux EPF

Lors des négociations salariales pour le domaine des EPF, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur une hausse de 0,5% après avoir obtenu l'assurance que le Conseil des EPF prendrait des mesures d'accompagnement pour atténuer les effets négatifs de la baisse du taux technique de Publica en 2015.

C'est un résultat en demi-teinte pour l'APC, qui revendiquait une hausse salariale au moins équivalente à celle donnée aux employé-e-s de l'administration. M. Schiesser, président du Conseil des EPF, estime que la situation des employé-e-s des EPF ne doit pas être comparée au personnel de l'administration fédérale, mais aux autres institutions de formation et de recherche en Suisse et à l'étranger. «Le fait est que les conditions de travail sont nettement meilleures aux EPF», selon M. Schiesser. (lp)